

07.02.2024 – 09:54 Uhr

Sécurité sur les chantiers, afin d'éviter les incendies

Bern (ots) -

La négligence est à l'origine d'au moins un incendie par jour sur un chantier en Suisse. Il en résulte non seulement des dégâts matériels considérables, mais souvent, les coûts de réparation des dommages sont également élevés, sans compter que la fin des travaux s'en trouve retardée. En outre, un tel incident peut mettre des personnes en danger. Les causes des incendies de chantier sont multiples. Fréquemment, il s'agit d'une cigarette jetée au mauvais endroit, d'un jet d'étincelles ou encore d'un projecteur placé trop près de matériaux inflammables. Enfin, un incendie de chantier peut s'avérer lourd de conséquences juridiques. Tout maître d'ouvrage a un intérêt à ce que son projet de construction se déroule en toute sécurité et sans problème et, par conséquent, devrait prendre des dispositions à cet égard.

À la suite d'un incendie, la police mène des investigations pour en déterminer la cause. En présence d'indices de négligence, une procédure pénale est ouverte. Celle-ci peut mener à la condamnation des personnes qui ont provoqué l'incendie. De plus, les questions d'assurance qui se posent doivent être clarifiées et traitées, impliquant souvent des dépenses supplémentaires importantes.

La gestion du danger d'incendie est par ailleurs compliquée par la multitude des intervenants sur un chantier. De plus, les ouvriers sont presque chaque jour confrontés à des problématiques diverses et changeantes. Des mesures simples permettent de prévenir les incendies sur les chantiers et d'éviter leurs conséquences négatives. Les enquêtes menées par le passé le démontrent : la plupart des incendies qui se déclarent sur les chantiers auraient pu être évités.

Les établissements cantonaux d'assurance incendie et l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie AEAI se sont donc fixé comme objectif de sensibiliser à la problématique tous les intervenants de la construction. Ainsi, ils ont publié un guide et des check-lists en collaboration avec d'autres associations et entreprises. Souvent, la pression induite par la nécessité de respecter les délais et le budget peut inciter à renoncer aux précautions nécessaires dans l'exécution des travaux, ce qui augmente le danger d'incendie. Le guide met en évidence les principaux risques et recommande des mesures simples pour les endiguer. Si malgré les mesures, un incendie se déclare, l'existence de check-lists dûment remplies aide à démontrer que toutes les mesures de prévention incendie exigées par les circonstances ont bien été prises.

Jusqu'à récemment, il n'existait aucune vue d'ensemble des prescriptions et recommandations en vigueur en matière de prévention incendie sur les chantiers. Cette lacune a donc été comblée par l'AEAII, en combinaison avec l'investissement des établissements cantonaux d'assurance en matière de prévention. L'AEAII et ses partenaires de projet entendent leur offre comme un service gratuit et accessible à tous. Grâce à une formation et des informations adéquates, les intervenants sur les chantiers sauront à l'avenir mieux évaluer les dangers liés à l'utilisation des divers outils de travail. Les check-lists ont été volontairement réduites à l'essentiel. En les suivant point par point, chacun se protège et protège son environnement de travail au quotidien.

Informations complémentaires : www.vkg.ch/chantiers

Contact:

Rolf Meier

Service de presse de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie AEAII

T +41 (0)31 320 22 82, rolf.meier@vkg.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003518/100915887> abgerufen werden.